



Ouagadougou, le

24 MAI 2023

N°2023 _____ MESRI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) à l'honneur de porter à la connaissance des étudiants en **master 2, en ingéniorat 2 et 3, inscrits dans les universités publiques du Burkina Faso** que l'Etat burkinabè offre des bourses intermédiaires pour lesdits niveaux d'études au titre de l'année **académique 2022-2023**.

Le nombre de bourses disponibles est de :

- **vingt (20)** pour les études en master 2;
- **cinq (05)** pour les études en ingéniorat 2 et 3.

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CAMPUSFASO** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf

Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'étudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- bien vouloir vous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ;
après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants inscrits dans les universités publiques et remplissant les conditions suivantes :

1. Pour les études en deuxième année de master

- avoir au moins une moyenne générale de **12,50/20** en première année de master ;
- avoir **29 ans** au plus au 31 décembre 2022 au lieu de **27 ans**, au regard des retards académiques.

2. Pour les études en deuxième année d'ingénieur

- avoir au moins une moyenne générale de **12,50/20** en première année d'ingénieur ;
- avoir **28 ans** au plus au 31 décembre 2022 au lieu de **26 ans**, au regard des retards académiques.

3. Pour les études en troisième année d'ingénieur

- avoir au moins une moyenne générale de **12,50/20** en deuxième année d'ingénieur ;
- avoir **29 ans** au plus au 31 décembre 2022 au lieu de **27 ans**, au regard des retards académiques.

II. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature à **joindre sur la plateforme** doit comporter les pièces suivantes :

- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CAMPUSFASO**) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- les copies légalisées des derniers relevés de notes ;

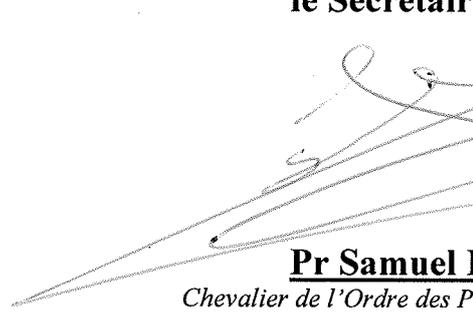
- une attestation d'inscription ou autre preuve d'inscription au titre de l'année 2022-2023.

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme du **05 au 19 avril 2023 au plus tard à 23h59 min** sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

NB :

1. tout dossier comportant une pièce non légalisée ne sera pas validé ;
2. la priorité sera accordée aux candidats ayant validé leur année académique en session normale ou en 1^{ère} session ;
3. il est rappelé aux candidats que les inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;
4. Tout dossier incomplet est irrecevable ;
5. La bourse n'est pas cumulable avec l'aide ou le prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement.

**P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général**




Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques